Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220509-DB-19-22-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 19.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 MAI 2022

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 17 (vacance d'un poste de membre du Bureau)
- **Présents ou représentés :** 14
- **Votants :** 14
- **Suffrages exprimés :** 14 (14 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent MARTIN

Le neuf mai deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le trois mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence et en présentiel dans la salle de réunion de Lazer, sous la présidence de M. Gérard TENOUX, premier vice-président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Absents excusés : GARCIN Françoise, GARCIN Martine, SPAGNOU Daniel.

ORDRE DU JOUR : Lancement d'une consultation pour la location de véhicules de service

Le marché de location de véhicules de services attribué le 5 mars 2019 à la société France Alpes SA Free2 Moove arrivera à son terme le 15 janvier 2023.

Ce marché qui a fait l'objet d'un avenant au 1er mars 2022 pour 2 véhicules supplémentaires, concerne la location de 11 véhicules de services, avec extension de garantie.

Compte-tenu du contexte actuel de pénurie et des délais de livraison annoncés pour les véhicules de location, il est proposé de lancer dès à présent une nouvelle consultation pour la location de 4 véhicules électriques et 8 véhicules thermiques (soit 1 véhicule de plus qu'actuellement), pendant 3 années.
Le montant du marché étant évalué à 132.000 € HT, la consultation sera lancée en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le lancement d'une consultation pour la location de véhicules de services, telle que décrite précédemment.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Pour le Président empêché
le 1er Vice-Président
Gérard TENOUX

Communauté de Communes du Sisteronais Buëch